

# Déclaration liminaire CGT Réunion du CHSCT central du 25 août 2020

La C.G.T. tient à souligner la rigueur et le professionnalisme des personnels pendant cette période difficile. Des usagers eux-mêmes ont souligné ces efforts appuyés. *Nous n'oublions pas les services RH, Paye, Informatique, logistique qui n'ont pas failli dans leurs missions.*

Concernant le seul point à l'ordre du jour, la CGT demande les chiffres exacts de la participation par macro-grade. L'échantillon n'est pas représentatif de la population de VNF. Très peu de C exploitation ont répondu alors que c'est la grosse population des effectifs.

Tous les éléments quantitatifs donnent donc une vision très approximative de la réalité sur une enquête concernant essentiellement que des agents de catégorie A ou B et équivalent pour les salariés de droit privé de niveau 5 et plus.

Les pourcentages avancés donnent une vision déformée de la réalité. On peut lire « 82 % des personnel ne pratiquant pas le télétravail avant la crise » indiquent vouloir poursuivre le télétravail. D'une part on ne connaît pas le nombre exact qui est un élément prépondérant. En effet, 82% de 10 personnes ne peut être considéré représentatif et de plus, ils le font dans une conjoncture et dans une situation exceptionnelle. Pendant le confinement les écoles étant fermées, le télétravail permettrait la garde des enfants, et surtout de se protéger d'un risque sanitaire relayé par les médias de façon très alarmante. Personne ne souhaitait s'exposer à un risque inconnu. La charge de travail pour le plus grand nombre était moindre. Quelles sont les véritables motivations de la direction générale pour pousser ainsi au télétravail ? Certainement pas répondre aux revendications des personnels, sinon des augmentations de salaires seraient largement préférables.

## Sur le retour d'expérience des managers.

Le nombre d'encadrant d'équipe dans l'échantillon de la population ayant répondu est de 222 sur plus de 4 000 personnels soit 5% des personnels mais affichés comme 82% selon le sondage. 82% des 36% des encadrants ayant répondu !!!

Un sondage très orienté ! Les ficelles sont un peu grosses.

## **La CGT peut faire une proposition pour un sondage pertinent qui pourraient apporter un éclairage différent au CHSCT Central.**

- Avez-vous rencontré des difficultés d'ordre matériels lors de la période de télétravail ?
- Selon vous, le télétravail pendant la crise vous a-t'il coûté de l'argent ?
- Disposez-vous d'une pièce dédiée de type bureau au calme pour pouvoir vous isoler pour le télétravail ?
- Avez-vous le même confort de travail chez vous qu'au bureau ?
- Seriez-vous prêt à déménager dans un appartement avec une pièce de plus afin de pouvoir télétravailler ?
- Avez-vous utilisé même une seule fois un de vos équipements personnels pour le télétravail : (PC, imprimante, téléphone, mobilier, bureau personnel) ?
- Sachant qu'à terme VNF va réaliser des économies en généralisant le télétravail, seriez-vous favorable à une indemnité en dédommagement de l'utilisation de vos matériels et équipements et de la sur-consommation électrique ou de chauffage que vous avez utilisé pour le télétravail ?

- Quel montant mensuel vous paraît-il juste et adapté ?  
60€, 80€, 100€, 200€, 300€, 400€, 500€, plus ?
- Seriez-vous prêt à abandonner votre bureau professionnel pour un bureau mutualisé pour pouvoir télétravailler à mi-temps ?
- Seriez-vous prêts à télétravailler à plein temps, tout en participant aux réunions et aux déplacements imposés par le service ?
- Pensez-vous qu'il est normal d'indemniser les frais de déplacement (kilomètres et repas) pour les agents en télétravail et se rendant à une réunion depuis leur domicile ?
- Etes-vous favorable à une indemnité repas pour les agents en télétravail ?

**Il est évident qu'étendre le télétravail pénaliserait les ménages les moins aisés, les moins bien logés et tout particulièrement les familles monoparentales.**

## Nos revendications

Maintenant que le port du masque est obligatoire dans certaines agglomérations et sur les lieux de travail, la CGT demande que soit communiqué régulièrement aux membres du CHSCT central, le niveau de stock par DT, le niveau de consommation hebdomadaire de masques chirurgicaux et FFP2, ou encore de gel hydro-alcoolique.

**De plus, il semble désormais évident que les personnels doivent pouvoir disposer de 4 masques par jour. La CGT demande un vote du CHSCT central sur ce point.**

A ce jour, la contamination par aérosol reste mal connue, et c'est un vecteur probable de contamination, Il n'est plus possible d'avancer la pénurie et les difficultés d'approvisionnement, la CGT réitère sa demande de

- Mise à disposition de masques FFP2, seul EPI reconnu comme tel, ne serait-ce que pour les personnes à risque,
- La possibilité pour chaque personnel de se faire dépister autant que de besoin, pendant les heures de travail sur la base du volontariat.

La CGT revendique également :

- La mise en place immédiate d'un dispositif pour pallier la fermeture des restaurants administratifs qui prive les agents du bénéfice de la subvention repas et augmente leurs frais de restauration sur le lieu de travail.
- La mise en place de manière rétroactive du forfait mobilité durable : il est inadmissible, dans un contexte où tout est fait pour favoriser ce mode de déplacement du fait de la crise sanitaire, que l'indemnité kilométrique vélo ait été supprimée en juillet, sans aucune information des personnels. Sans garantie sur la date effective d'application du forfait mobilité durable censé remplacer cette indemnité, nous demandons une continuité avec un versement rétroactif de ce forfait dès son instauration, afin que les agents de VNF ne soient pas pénalisés.

**Vous ne voulez pas en rester là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus fort.**

### Bulletin de contact et de syndicalisation

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Courriel : ..... Age : .....

Profession : .....

Bulletin à renvoyer à la FNEE - CGT, case 543, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex

Téléphone : 01 55 82 88 75, fax : 01 48 51 51 80, courriel : [orga.equipement@cgt.fr](mailto:orga.equipement@cgt.fr)